



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE d'AUBAZINE

L'an **deux mil vingt six, le cinq juin**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune **d'AUBAZINE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Bernard LARBRE**.

Étaient présents : M. Bernard LARBRE, Mme Catherine MAZERM, M. Guillaume CHÂTEAU, Mme Geneviève TORRECILLAS, Mme Marie-Hélène DUBOIS, M. Laurent GAUDIARD, M. David LOURENCEAU, M. Simon PITTAWAY, Mme Claire DELAVALT, M. David PEYNICHOU, M. Alain DEROBE, Mme Camille COSTE, Mme Marion DRULIOLLES, Mme Patricia LECARDERONNEL.

Étaient absents excusés : M. François DUBOIS.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 14

Secrétaire : Mme Catherine MAZERM.

Ordre du jour :

- 01 - Adoption du pv de la dernière réunion
- 02 - Désignation d'un secrétaire de séance
- 03 - Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs
- 04 - contrat de prestation de service de fourrière animale sans ramassage ni capture
- 05 - Roche Bergère - curage serbe et fontaine + remise en état du chemin
- 06 - Concert Corse - demande de subvention du comité de jumelage
- 07 - Fiabilisation des évaluations foncières des locaux d'habitation par complètement automatique des éléments de confort
- 08 - Désignation d'un référent déontologue des élus

INFORMATION : Adoption du pv de la dernière réunion

Adopté à l'unanimité

INFORMATION : Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Catherine MAZERM est désignée secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-040 : Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,



a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mmes Marie-Hélène DUBOIS, Patricia LECARDERONNEL, Camille COSTE, Marion DRULIOLLES

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :

Une liste est candidate : Bernard LARBRE - Catherine MAZERM - Guillaume CHATEAU

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

Après enregistrement de la liste des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

c) Élection des délégués

Ont obtenu :

- M. Bernard LARBRE : 13 voix
- Mme Catherine MAZERM : 13 voix
- M. Guillaume CHATEAU : 13 voix

M. Bernard LARBRE, Mme Catherine MAZERM, M. Guillaume CHATEAU ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

Une liste est candidate : David LOURENCEAU, Claire DELAVault, David PEYNICHOU

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement de la liste des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7



- M. David LOURENCEAU : 13 voix
- Mme Claire DELAVault : 13 voix
- M. David PEYNICHOU : 13 voix

David LOURENCEAU, Claire DELAVault, David PEYNICHOU ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

14 VOTANTS, 13 POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-041 : contrat de prestation de service de fourrière animale sans ramassage ni capture

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention de fourrière signée avec la S.P.A. arrive à son terme au 31 décembre de cette année. Il propose que cette convention soit renouvelée pour une nouvelle période de 3 ans allant du 01 janvier 2027 au 31 décembre 2029.

Les prestations proposées sont facturées sur un montant forfaitaire de 1,58 € par habitant (population légale INSEE) pour 2027, 1.62 € pour 2028 et 1.67 € pour 2029.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de reconduire la convention pour 3 ans ainsi que l'évolution des tarifs visée à l'article 12 "prix du marché"

CONFIE à Monsieur le Maire le soin d'effectuer toutes démarches et de signer tout document lié à cette décision

DECIDE d'ouvrir les crédits nécessaires au budget.

14 VOTANTS, 14 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-042 : Roche Bergère - curage serbe et fontaine + remise en état du chemin

M. le maire informe le conseil municipal que l'association Harpau a sollicité la commune pour financer des travaux suivants à Roche Bergère :

- curage de la Serbe et de la fontaine
- Remise en état du chemin

Il présente le devis de l'entreprise de M. Millet à hauteur de 1 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Valide les travaux sur le site de Roche Bergère

Retient l'offre de l'entreprise Millet à hauteur de 1 200 €

CONFIE à Monsieur le Maire le soin d'effectuer toutes démarches et de signer tout document lié à cette décision

14 VOTANTS, 14 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-043 : Concert Corse - demande de subvention du comité de jumelage

M. le maire informe le conseil municipal que l'association du Comité de jumelage Aubazine-Colmberg sollicite une subvention exceptionnelle afin de soutenir ses animations 2026 et renforcer les échanges liés au jumelage.

Après l'accueil des familles allemandes de Colmberg en juin 2026 et l'organisation de plusieurs actions culturelles au cours de l'année, l'association souhaite proposer une soirée supplémentaire avec le groupe corse Ava Corsica le 22 juillet 2026, ouverte à la population.

Cette aide permettrait de consolider les projets culturels et festifs menés en partenariat avec la commune au bénéfice des habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle au comité de jumelage Aubazine COLMBERG à hauteur de 500 € pour l'aider à financer le concert du groupe Ava Corsica

Confie à Monsieur le Maire le soin d'effectuer toutes démarches et de signer tout document lié à cette décision

14 VOTANTS, 14 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION NON ADOPTÉE MA-DEL-2026-044 : Fiabilisation des évaluations foncières des locaux d'habitation par complètement automatique des éléments de confort

La Direction Départementale des Finances Publiques propose aux communes volontaires une opération de fiabilisation des évaluations foncières des logements pour la taxation 2027.

Cette démarche vise à mettre à jour automatiquement certains éléments de confort des habitations (eau, électricité, chauffage, sanitaires, douche ou baignoire) afin d'actualiser les bases fiscales des logements concernés.

Cette opération entraînerait une augmentation des bases de taxe foncière et, le cas échéant, de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les communes doivent se prononcer avant le 15 septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Décide de ne pas effectuer cette opération de fiabilisation en 2026

Confie à Monsieur le Maire le soin d'effectuer toutes démarches et de signer tout document lié à cette décision

14 VOTANTS, 0 POUR, 14 CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-045 : Désignation d'un référent déontologue des élus

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Article 1 : Désignation du référent déontologue

j.vay@orange.fr : Jacques VAYLEUX

mg@mgdc-avocats.fr : Martine GOUT

sont désignés en tant que référents déontologues pour les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aubazine.

Article 2 : Modalités de saisine du référent déontologue

Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail

En cas de saisines par courrier, elles devront être cachetées et porter la mention confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Article 3 : Rémunération

A chaque saisine, le référent déontologue des élus pourra être rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant (maximal) de 80 € par dossier. Cette indemnité sera versée par la commune.

14 VOTANTS, 14 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Affaires diverses

- **Stationnement de courte durée** : la création de places « arrêt minute » est envisagée devant les commerces afin de faciliter l'accès aux services de proximité. Les touristes et les camping-cars seront orientés vers les espaces de stationnement situés route de Vergonzac et à proximité de la salle des fêtes.
- **Festival de la Vézère** : le spectacle de clôture de l'édition 2026 se tiendra à Aubazine le 11 août.
- **PLUi** : l'enquête publique se déroulera du 22 juin au 22 juillet 2026. Les commissaires enquêteurs assureront des permanences à Beynat, Meyssac et Beaulieu-sur-Dordogne. Des registres seront également mis à la disposition du public en mairie.
- **Vie associative** : une nouvelle association dédiée à l'animation de la place du village et des hameaux est en cours de création.
- **Protection animale** : création de l'association « Chats Libres d'Aubazine ».
- **École** : un bon d'achat de 50 € dans un magasin de fournitures scolaires sera offert aux élèves de CM2. Pour les prochaines années, il est proposé la remise de gilets de sécurité dans le cadre du permis piéton.
- **Marché de Noël** : un chapiteau de 30 m x 15 m sera loué pour l'événement, pour un montant de 5 300 € HT.
- **Salle des fêtes** : le projet de création d'une terrasse sera relancé.
- **50 ans du Golf du Coiroux** : le golf célébrera son cinquantième anniversaire le 29 août 2026. Parmi les animations prévues figure un feu d'artifice financé conjointement par la commune et le syndicat.
- **Organisation municipale** : un agenda partagé entre les élus et les services municipaux sera expérimenté durant le mois de juillet afin d'en évaluer l'intérêt et l'efficacité.
- **GEMAPI** : une enquête publique relative à cette compétence sera prochainement ouverte.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du _____

Signature Maire, M. Bernard LARBRE

Signature Mme Catherine MAZERM.